

## Frais de capture, de transport et de garde des animaux errants

Types	Tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2018
Amende	60 €
Frais de capture	60 €
Frais de garde, par jour et par animal	40 €
Majoration (en cas de récidive)	150 €
Forfait transport animal vers fourrière communautaire	150 €
Autres frais engagés par la commune (animaux dangereux, vétérinaire...)	Remboursement des frais engagés par la mairie
Intervention d'une entreprise extérieure (capture difficile, week-end et jours fériés...)	150 €